

# COLLOQUE DEPARTEMENTAL 77

## RESIDENCES AUTONOMIE

### Petite présentation

Bonjour,

Marie-Claude BEAUDICHON, cela fait 18 ans que je suis dans le médico-social.

- 11 ans en foyer de jeunes travailleurs et résidence sociale et depuis 6 ans et demi, je gère la MARPA de Rozay dont j'ai fait l'ouverture.

D'un parcours atypique de Comptable – assistante de direction, j'ai suivi une formation à l'IRTS de Paris et obtenue le CAFERUIS en 2009.

En 2014, j'ai validé mes Acquis par un master II Manager du développement commercial en secteur médico-social ; je vais passer mon oral pour l'obtention du CAFDES en septembre de cette année.

### Un peu d'histoire

Les petites unités de vie « labellisées MARPA » ont été portées et créées par la Mutualité Sociale Agricole dans les années 80. A l'époque les Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées étaient conçues pour permettre aux personnes issues du milieu agricole de ne pas être déracinées, ni géographiquement ni socialement.

Le gestionnaire des MARPA (dites depuis 2016 Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie) peut être : une association à but non lucratif, ou une administration de type CCAS ou intercommunautaire.

A l'époque, les MARPA étaient tenues par des *maitresses de maison*. Elles devaient savoir tout faire... Cuisine, ménage, lingerie, administratif, la gestion d'une grande maison en sorte. Elles vivaient d'ailleurs dans la maison comme dans une « famille d'accueil ».

Nous le savons tous, il y a eu de grandes évolutions réglementaires, les MARPA sont bien identifiées comme un établissement médico-social et répertoriées au sein du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux.

En effet, le rôle et les missions des responsables de MARPA ont évolué... Je dirais même aujourd'hui des DIRECTEURS.

Nous gérons un établissement médico-social pour des personnes âgées, parfois *fragiles* dont l'entrée en établissement est retardée par le maintien (**soutien**) à domicile (moyenne d'âge de 85-86 ans). **Leurs besoins sont donc bien ciblés, je ne citerai que les principaux :**

- rompre l'isolement,
- être **rassuré**, sécurisé et en même temps, la personne compte sur l'équipe pour assurer **une veille** et être observateur des moindres signes de faiblesse, (**vigilance**)
- pouvoir bénéficier de **repas** équilibrés et de **services** complémentaires,
- être **stimulé** au quotidien par l'effet de groupe, de la collectivité et des **animations** et des **actions de prévention** mises en place,
- de **mettre en place et coordonner les interventions** propres à leur besoin,

Ce qui faut garder en tête également, est que si nous ouvrons nos établissements à un public diversifié telle que le prévoit la loi ASV, nous devons connaître cette nouvelle typologie de

public et la réglementation dédiée. On doit être capable de travailler sur la réinsertion sociale et de l'emploi voire de l'accompagnement autour du logement, sur de l'éducatif. Sans compter, **l'acceptation** de ce nouveau public par nos résidents..

**Les activités des directeurs de MARPA** se répartissent entre stratégie, coordination et responsabilité opérationnelle, dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est consentie par le Conseil d'administration gestionnaire et sous l'autorité de son Président :

Parmi ses missions principales :

- ✓ La participation à l'élaboration, à la mise en œuvre du **projet d'établissement**, de l'accompagnement des résidents
  - de l'animation et de la coordination des **activités de la structure**
  - La coordination des **interventions internes et externes autour du résident**.
- ✓ Il est garant de la **bienveillance** dans son établissement, de l'accompagnement à s'intégrer et s'adapter des **nouveaux résidents**.
- ✓ La **gestion du personnel** : le recrutement, l'encadrement, le plan de formation, la rémunération, l'entretien individuel,.. (toutes les phases et déclarations administratives de l'entrée à la sortie du salarié).
- ✓ La gestion des **relations avec les autorités** (conseil départemental, Inspection du travail, Direction départementale de la protection de la population, ...),
- ✓ la gestion des risques (incendie, hygiène, accident,...),
- ✓ la gestion des **fournisseurs**, de l'**entretien** et de la mise aux normes des locaux,
- ✓ La **gestion administrative et financière de la structure** (l'ensemble des documents administratifs, le budget, le suivi financier, les investissements, ...)
- ✓ **Les relations avec les familles et l'environnement** de la maison.
- ✓ Les **relations** avec la représentation de l'Association de gestion, la promotion et la communication de l'établissement au sein du territoire.
- ✓ Participe au **Conseil de la Vie Sociale**,
- ✓ La mise en place d'une **politique qualitative** (démarche qualité et des évaluations interne et externe),
- ✓ Formalités de **demande de subvention** éventuelles, d'investissement ou autre...
- ✓ Il assure aussi **des astreintes** de nuit

Certains directeurs assurent aussi, ce qui est mon cas :

- ✓ la comptabilité et la paie de l'établissement
- ✓ de menus travaux (du fait d'un budget restreint : on est amené à faire des peintures, changement de robinet,...)
- ✓ remplacement du personnel de cuisine en cas d'absence, ce qui demande certaines compétences culinaires et d'être au fait des normes HACCP.

On ne s'improvise pas directeur. Les outils pour faire fonctionner un établissement du point de vue comptable et financier sont certainement accessibles et compréhensibles.

En revanche, cela demande :

Des **compétences** de maîtrise et de veille de la **règlementation** relative aux établissements médico-sociaux et d'accueil de personnes âgées.

**D'expertise technique** : savoir identifier les besoins et attentes de la personne âgée, et maintenant d'un **public plus diversifié** et par conséquent du personnel qui l'accompagne.

Ce qui implique des compétences de **manager** : recruter les bonnes personnes mais aussi leur assurer des conditions de travail optimales, dans le respect du droit du travail et de la convention collective.

Dès la prise de poste, une formation de **cadre Niveau II** est indispensable pour cette fonction.

La loi de l'adaptation de la société au vieillissement confirme que notre regard doit encore être renforcé et de raisonner dans un contexte politique par **l'organisation d'objectifs et de moyens mutualisés**, afin de repenser ou d'affiner la prise en charge du résident en résidence autonomie, ce que les MARPA ont déjà anticipé.

En effet, **l'accompagnement en MARPA**, a toujours été personnalisé en tout cas en ce concerne mon établissement..

J'ai mis en place divers **outils de communication**, bien sûr pour un regard croisé de l'équipe mais aussi pour permettre une évaluation des besoins et des missions :

- Cahier de liaison pour les informations courantes,
- Cahier d'interventions : on y identifie la demande du résident et le temps qui y ait consacré,
- Une fiche individualisée du résident : tout évènement y est répertorié – il a pour but d'observer les évolutions positives ou négatives et ainsi de pouvoir travailler en collaboration avec la famille et les partenaires, voire de déclencher une commission d'orientation lorsque la situation n'est plus sécurisante.
- suite à une observation de changement de comportement face à la nutrition, une fiche « repas » est mise en place. Elle permet une vision très claire des repas pris afin d'alerter la famille et le médecin traitant de la situation.

Bien sûr, nous mettons en place des **animations** pour renforcer le lien social : Jeux de société, loto, pétanque, jeux de cartes,... Des rencontres *intermarpa*, des rencontres avec le foyer logement de Nangis, des rencontres intergénérationnelles (centre de loisirs, service jeunesse de l'interco). Des goûters et notamment des anniversaires ou de départ d'un stagiaire.

Nous organisons un marché de l'avant fin novembre pour vendre les réalisations créatives des résidents.. Une journée festive avec les familles..

Mais **aussi des actions de prévention** :

- de la gym douce toutes les semaines. Nous avons fait l'acquisition et formé sur un tapis « parcours de marche » créé par des ergothérapeutes (travaillant ainsi la marche physiologique, l'équilibre, entretenir la souplesse et la *confiance en soi*).
- Un atelier « mémoire » toutes les 3 semaines variés (dictée et grammaire, anglais de temps en temps, jeux mots mêlés, croisés, sudoku, différences sur image, ....)
- Deux chorales par mois (une faite par des bénévoles et l'autre par l'équipe)
- Organisation de moments évènementiels tous les deux mois en moyenne (chanteur ou groupe de musique)
- Atelier créatifs,...